8e ANNÉE. No. 43. MANITOBA. SAMEDI, 4 AVRIL, 1874.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Metis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, au pied au Nord-Est du Collège dans la Batisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier & Cie. Editeurs-Proprietaires.

La Saint-Jean-Baptiste en 1874.

L'*Opinion Publique* publie l'article suivant sous la signature de M. Oscar Dunn:

"Réunir à Montréal, le 24 juin prochain, toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada et des Etats-Unis pour la célébration de la fête nationale des Canadiens Français, tel est le projet dont il a été question dans les derniers numéros de notre journal: projet qui ne manque pas d'une certaine grandeur et qui pourrait avoir des résultats considérables.

"Tous les jours nous déplorons le départ de nos compatriotes pour l'étranger. l'émigration est un fleau, nous ne cessons de le répéter; nos gouvernements en sont alarmés mais n'ont pu encore trouver le moyen de le conjurer. Eh bien! voici une occasion de réunir toute la famille canadienne dans une même pensée patriotique, dans un même sentiment d'amour pour ce Canada français qui est notre patrie. L'éclat de cette fête, les souvenirs qu'elle rapelle réchaufferont tous nos cœurs, et ceux qui depuis de trops longues années vivent isolés au milieu de nationalités étrangères, se reprendraient peut être à aimer leur pays avec cette ardeur qui ne souffre plus l'éloignement. Les canadiens des Etats-Unis, d'ailleurs, ne nous ont pas oubliés: ils voudraient tous revenir au pays, et qui sait si, dans une circonstance où se trouveraient assemblées des délégués de toutes les parties de la province, le projet destiné à mettre enfin un terme à l'emiragration ne surgirait pas de la confrontation des idées de chacun?

"Les délégués des Etats-Unis nous diraient leur situation actuelle et les conditions de leur retour au Canada; de notre côté nous leur ferions voir les carrières nouvelles que nous pouvons ouvrir à leur activité. Peut être ignorons nous ce qu'il leur faut; peut être ne savent-ils pas ce que nous pouvons leur donner. La situation s'eclaircirait le jour où nous nous trouverions tous ensemble, et cette réunion ferait peut-être plus pour le rapatriement que tous les projets du gouvernement.

"Nous savons que trente ou quarante sociétés nationales des Etats de l'Est seraient disposées à venir célébrer le 24 juin prochain à Montréal, si la société Saint Jean-Baptiste de cette ville les y invitaient. Plusieurs lettres reçues dernièrement nous autorisent à faire connaitre ce fait.

"Espérons que nous saurons profiter de cette occasion pour renouer les liens brisés, réparer certaines fautes, parler repatriement à ces compatriotes dont l'absence fait un si grand vide dans nos rangs.

"Nous croyons que si des souscriptions sont nécessaires pour organiser ce projet, tout le monde s'empressera de fournir son obole.

"Dans tous les cas, nous faisons appel à tous les journaux pour qu'ils donnent à cette idée la plus grande publicité possible.

OSCAR DUNN."

NOUVELLES CANADIENNES

— Un terrible accident est arrivé samedi soir sur le Great Western, à quelques milles de London. Comme le convoi de l'Est du soir allait à toute vitesse, une lampe tomba et mit le feu à la partie antérieure de l'un des chars, le dernier du convoi. Le cordeau qui d'ordinaire communique avec l'engin se trouvait détaché dans le moment, et rien n'a pu avertir l'ingenieur afin d'arrêter le convoi, dont la vitesse de la marche activa tellement les flammes, qu'en l'espace de six courtes minutes, le char entier était en cendres.

Nous recevons sur l'accident des détails qui font frémir. Quand donc prendra-t-on, sur nos chemins de fer, toutes les précautions que demande la prudence? Si en cette circonstance le cordeau de communication eut été attaché comme il aurait dû l'être, il est probable que nous n'aurions à déplorer aujourd'hui aucune perte de vie. Si même on ne se servait pas du pétrole sur les chars sans placer les lampes qui le contiennent de manière a ce qu'elles ne puissent se renverser, les dangers d'incendie seraient rendus beaucoup moindres. Huit personnes ont perdu la vie dans l'horrible accident de samedi soir, et à peu près une vingtaine ont été plus ou moins grièvement blessées.—*Courrier d'Outaouais.*

— Hier soir la population d'Ottawa a été frappée coup sur coup par les nouvelles de deux accidents épouvantables; d'abord celui arrivé sur le Great Western, dont nos lecteurs trouveront le compte rendu dans une autre colonne du journal, et un autre non moins lamentable arrivé presque au milieu de nous. Vers 6 heures de l'après midi, un vieillard canadien-français du nom de Bertrand, cultivateur demeurant au village de La Pêche, se rendait chez lui avec sa femme et une dame Cameron sa fille. En traversant d'Ottawa à Hull sur le pont de glace, au pied du canal, il venait d'offrir à un jeune homme qui était à pied de profiter de sa voiture, offre que celui-ci avait accepte avec empressement, lorsque tout à coup la glace s'éventra. Hommes, femmes, chevaux et voiture, tout était englouti. Le vieillard seul surnageait. Le reste était emporté sous le pont de glace et avait à jamais disparu. Par un hasard heureux le vieux cultivateur avait rencontré en sautant de voiture, un morceau de glace qui l'avait blessé, il est vrai, mais à l'aide duquel il se sauva en s'y cramponnant jusqu'à ce que de l'aide pût lui parvenir. Seul sorti du gouffre c'était à fendre l'âme que de voir ce malheureux exprimer sa douleur! perdre en un instant sa femme et sa fille, dans de telles circonstances, c'était un coup terrible. Il ignore le nom du jeune homme à qui son malheureux offre de service avait coûté la vie. Une enquête doit avoir lieu cet après-midi, sur ce déplorable accident.

La glace a été très-endommagée par les récents dégels. Le courant des eaux grossies par la fonte des neiges, mine la glace par-dessous, tandis que les rayons du soleil la décompose à la surfasse.

Nous espérons que personne ne se risquera plus à traverser le fleuve sur le pont de glace. Un accident aussi terrible que celui que nous venons de raconter doit au moins servir de leçon pour le reste de l'hiver.

P. S.—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le jeune homme noyé était un M. Ayotte, épicier, aussi de La Pêche. Aujourd'hui, en coupant la glace on a retrouvé le corps de Mme Cameron.—*Idem.*

— Un meurtre horrible vient d'être commis dans les Cantons de l'Est. Nous reproduisons le recit du *Pionier de Sherbrooke*:

Lundi soir, M. John Cassidy, maire du Canton d'Ely Nord, s'en retournait chez lui de la gare de Durham Sud, sur la ligne du Grand-Tronc, conduisant une voiture. Il était précédé de ses fils en conduisant une autre. Chemin faisant, ces derniers firent la rencontre d'un individu à mine suspecte, qui chercha à leur engendrer chicane, mais ils parvinrent à se débarrasser de lui.

Une fois rendu à la maison paternelle voyant que leur père était en retard, ils partirent de nouveau pour aller au devant de lui. A peu de distance de l'endroit où ils avaient fait la rencontre de l'individu en question, ils trouvèrent les chevaux et la voiture à côté du chemin et près de là ils ramassèrent le corps inanimé de leur père. Il avait le crâne fendu et la tête horriblement mutilée. Auprès de lui, ils trouvèrent aussi un bâton avec lequel on présume que le meurtre a été commis. Le peu d'argent qu'il portait sur lui avait disparu. Le défunt était âgé d'environ 50 ans.

Le coroner du district d'Arthabaska, dans lequel le corps a été trouvé, a été notifié d'aller tenir une enquête.

— Un télégramme reçu de la Pointe au Père annonce que dimanche après midi, vers quatre heures, un tremblement de terre s'est fait sentir en cet endroit. La secousse a été violente et pendant quelques instants on a cru que les maisons ne résisteraient pas au choc.

Les Ecoles du N.-Brunswick.

Les catholiques du Nouveau Brunswick vont tenter un nouvel effort auprès de la législature pour obtenir justice avant d'en appeler au bon sens et à l'esprit de justice du peuple, dans les élections.

Voici le texte de la requête qu'ils adressent aux Chambres et qui précise le sens et l'étendue de leurs réclamations:

La requête des Catholiques soussignés expose respectueusement:

Que l'expérience des deux dernières années a prouvé que leurs apprehensions au sujet du fonctionnement de l'acte des Écoles Communes de 1871 étaient bien fondées.

Que vos requérants ne peuvent envoyer leurs enfants aux écoles établies sous cet acte sans violer les droits de leur conscience, attendu qu'ils regardent comme un devoir sacré d'assurer à leurs enfants une éducation religieuse, et qu'ils croient que cela ne peut être fait efficacement qu'en envoyant leurs enfants à des écoles où telle instruction religieuse est donnée régulièrement et où l'on prend toutes les précautions pour pénétrer leur esprit et leur cœur de la connaissance et de l'amour de Dieu.

Qu'il est absolument injuste de les forcer à contribuer au soutien d'écoles dont leurs enfants sont pratiquement *expulsés* ou exclus par l'Acte de 1871 et par les règlements adoptés par le bureau d'éducation pour le mettre en force.

Que vos requérants demandent respectueusement que la loi des Écoles Communes soit amendée de manière à donner à la minorité catholique de cette province les mêmes droits et privilèges relativement à l'éducation qui ont été accordés à la minorité protestante de la Province de Québec.

Que de cette manière justice sera faite, la paix, la concorde, le bon vouloir et l'harmonie seront rétablis et le bien être du peuple en général sera augmenté.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Une minute d'angoisse.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*:

Voici un fait dont le héros est aiguilleur de la Compagnie du Nord, et se nomme Joseph Huzard.

Le 30 janvier, à six heures du matin, comme il se préparait à aiguiller le train de nuit, il aperçut sa petite fille qui jouait sur les rails à cinquante mètres en avant de l'aiguille.

On entendait déjà le grondement du train:

—Reviens vite! cria l'aiguilleur d'une voix étranglée.

Mais la petite fille se mit à sauter joyeusement en criant à son père:

—Tu ne m'attrapera pas! tu ne m'attraperas pas!

Un quart de minute, et le train arrivait. On voyait déjà ses deux lanternes rouges piquant le brouillard.

L'aiguilleur ferma les yeux une seconde.... Dans cette seconde terrible, une idée traversa son cerveau affolé. Ne pas aiguiller le train, et le laisser filer sur la même voie. Un accident épouvantable s'ensuivrait, mais l'imprudente enfant serait sauvée.. Il rejeta aussitôt cette idée avec horreur.

—Couche-toi! cria-t-il à sa fille d'une voix défaillante.

Et il aiguilla juste à temps le train, qui passa avec un fracas de tonnerre. Puis il tomba évanoui.

Quand il revint à lui sa petite fille était à côte de lui. Elle s'était couchée entre les rails, comprenant enfin le danger, et le train tout entier avait passé sur elle sans la blesser.

La Compagnie va récompenser l'aiguilleur.

AMPUTÉ PAR UN REQUIN.—On lit dans le *Morning Advertiser*:

Dernièrement, cinq jeunes soldats en garnison à Corfou, faisaient une promenade en mer. Tout à coup leur bateau reçoit un choc violent comme s'il venait de toucher une roche. Un soldat en se penchant apperçoit un énorme requin, à qui il lance fortement une bouteille. Le monstre disparait.

La promenade continue.

En s'amusant à pêcher, un des soldats, nommé Hausson, tombe à l'eau, et il s'efforce de regagner le bateau à la [illegible]. Au moment où ses camarades qui avaient viré de bord pour aller au-devant de lui, allaient le repêcher, un d'eux s'écrie qu'il voit un requin à la poursuite d'Hanson.

Le nommé Flower saisit un couteau, s'élance à la mer, et, passant sous le requin, il lui plonge à plusieurs reprises son couteau sous le ventre. Mais déjà l'animal avait atteint le pauvre Hanson, dont il avait d'un coup de dent, coupé la jambe près du genou.

Flower nage vers son camarade qu'il prend sur son dos, et il parvient à le rapporter au bateau où l'on étanche le sang.

On regagne la terre, et à l'hôpital on donne des soins au blessé, qui survivra.

En revenant à terre, les soldats ont capturé le requin blessé, et ils l'ont remorqué au rivage. Il pesait 254 livres; lorsqu'on l'a ouvert, on a trouvé dans son gosier la jambe d'Hanson, dont l'os était entièrement broyé.

Reponse au Dr. Lynch.

Le Dr. Lynch dit que le gouvernement canadien a entrepris prématurément dans le Nord Ouest des travaux publics en son nom, avec l'assentiment de Monsieur McTavish, gouverneur de la compagnie, et de Monseigneur Taché, et afin de répondre aux cris de détresse de la population française, qui dans ce pays, en 68, n'avait pu rien obtenir de la chasse ou de la culture des terres.

Tout homme sérieux comprendra aisément que M. McTavish comme gouverneur dans le Nord Ouest des intérêts de la Compagnie de la Baie d'Hudson en Angleterre, ne pouvait pas ainsi inviter le Canada, sous prétexte d'aider au peuple du pays, a empiéter sur les droits de ses maitres, qui, à cette époque là, n'étaient pas encore d'accord, tant s'en faut, avec le gouvernement canadien sur la question de leurs droits territoriaux et politiques dans le Nord-Ouest et la terre de Rupert.

Et Monseigneur Taché, malgré les cris de détresse de la population française, ne pouvait pas non plus, par son assentiment, donner un caractère légale aux entreprises publiques du gouvernement canadien dans le Nord Ouest.

Le Dr. Lynch est d'ailleurs sans bonne foi d'insinuer que la population française eut seule besoin de secours durant l'année de misère dont il parle.

Toute la colonie indistinctement profita de la charité des pays étrangers. La population anglaise en reçut une part égale à celle de la population française.

Les agents du gouvernement canadien n'ont jamais été bienveillants pour les métis. Ils les ont traités durement. Ils donnaient aux métis qu'ils employaient £6 sterling par mois, et ils leur vendait la fleur £3, £3 10s sterling le qrt. De sorte que, pouvant à peine faire vivre leur famille avec ses £5 de gage, ils dépensaient de plus leurs hardes sans pouvoir les remplacer au prix de leur travail.

Que ces agents aient fait leur possible pour exproprier un grand nombre de Metis à la Pointe de Chênes, qu'ils aient soulevé les sauvages contre les anciens colons, par la vente prohibe des liqueurs enivrantes, que Ch. Mair, l'un des principaux agents canadiens à la Pointe-de-Chênes ait écrit dans les journaux du Haut Canada, en particulier dans le *Globe* pour tâcher de disgracier les Metis et les anciens colons, sont des faits trop généralement connus pour que je doive chercher à les rendre plus évidents qu'ils le sont déjà.

Tous les agents canadiens dans le Nord Ouest venaient d'Ontario.

Et le Dr. Lynch se plaint de l'ingratitude des metis envers ces agents et ces employés, qui, dit-il, les avaient nourris. Il semble que les métis n'ont pas pu être ingrats envers les ontariens. Car outre les dispositions hostiles que les ontariens ont toujours eues contre les Metis, il est à propos de rappeler que la Province d'Ontario a promis, dans l'affaire de 68 à la Rivière Rouge, de fournir $5,000 pour soulager la population.

Le comité de secours de Fort-Garry a compté sur cette souscription généreuse, mais jamais le montant ne lui en fut remis.

Le Dr. Lynch affirme que M. Louis Riel et sa famille ont été heureux cet hiver là d'avoir part à cette charité. Le Dr. Lynch n'a pas consulté les comptes rendus du comité de secours au Fort Garry. Car il n'aurait pas fait cette assertion fausse.

Le fait est que M. Riel et sa famille refusèrent avec reconnaissance les secours qui leur furent

offerts. Riel et sa famille firent connaître au comité par l'entremise de Mgr. Taché, qu'ils avaient une provision de viande suffisante pour l'année, et que lors même qu'ils se passeraient pendant cette année d'avoir du pain, ils étaient heureux de se désister de la part de secours qui leur était offert. Le printemps 1864, Riel emprunta 12 minots de blé pour semer et l'hiver d'ensuite il les rendit à qui de droit.

Mais comme Ontario n'avait rien fourni de tous cela, Riel pas plus que les autres colons, n'étaient obligé aux ontariens.

Le Dr. Lynch constate que durant l'année qui a précédé le transfert au arpenteur général S. L. Dennis, commença aussi au nom du Canada à arpenter les terres du Nord Ouest, et que ces arpentages donnaient beaucoup d'emploi aux Metis en détresse.

(*A continuer.*)



LE METIS.
Samedi, 4 Avril, 1874.

NOUVELLES D'OTTAWA.

(*Par télégraphe.*)

RIEL AU PARLEMENT.

IL EST ASSERMENTE.

GRANDE EXCITATION.

Nous empruntons au *Manitoban* et au *Free Press* les dépêches télégraphiques suivantes, publiées dans le cours de cette semaine.

OTTAWA, 30 mars.

Louis Riel, membre pour Provencher, Manitoba, a prêté serment d'allégeance et a inscrit son nom au rôle des membres de la Chambre des Communes.

OTTAWA, 31 mars.

Riel a été assermenté hier, mais n'a pas encore pris son siège.

Hier après-midi, l'Orateur donna lecture d'une petition contre l'élection de Louis Riel pour Provencher. Elle n'était accompagnée d'aucune conclusion, et étant contraire aux dispositions de l'acte de 1873, l'Orateur ne pouvait pas permettre qu'elle fut admise.

L'adresse en réponse au Discours du Trône a été proposée par Moss, de Toronto, et secondée par Laurier de Drummond et Arthabaska. Chacun d'eux fit un discours.

Après que Sir John A. McDonald et l'Hon. McKenzie eurent parlé brièvement, M. Masson, de Terrebonne, prit la parole. Il releva plusieurs des anciens griefs, tels que les affaires judiciaires de Québec, l'acte des Ecoles du Nouveau Brunswick, et vint ensuite à la question de l'amnistie à Riel. Il fit l'éloge de Riel comme un héros et un patriote, et soumis des documents qui ont passé entre Riel, le gouverneur Archibald et d'autres. Les galeries étaient remplies. Il n'offrit aucune preuve positive qu'une amnistie eut été offerte par l'ex gouvernement.

M. Dorion répondit et déclara que le gouvernement actuel, n'avait été mis en possession d'aucune preuve qu'une amnistie avait été offerte par l'ex gouvernement, ou par les autorités impériales. Les documents soumis par M. Masson ne peuvent pas être légalement reconnus, vu qu'ils ne prouvent rien et que ce sont de simples copies, et non des originaux, et qu'elles ne sont pas même certifiés. M. Masson en a appelé au *Mail* et au *Leader* de Toronto pour prouver que l'amnistie avait été promise. Pourquoi n'en a-t-il pas appelé à Sir John A. McDonald. (Applaudissements). Quand Riel ou ses amis auront fourni la preuve, le gouvernement sera prêt à dire ce qu'il entend faire.

Après des discours de MM. Costigan, DeCosmos, et autres, M. McKenzie Bowell propose, secondé par le Dr Schultz : "Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie soit présent à l'ouverture de la Chambre demain, avec le rapport de la dernière élection de Provencher, ainsi qu'avec les livres le poll, et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent avoir quelque rapport avec l'élection." Adopté.

Il proposa aussi, secondé par le Dr. Schultz : "Que le Procureur-Général Clarke soit assigné à comparaître demain (31) pour répondre à toutes questions qui lui seront posées relativement aux actes d'accusation (indictments) trouvés fondés par les grands jurés contre Riel pour le meurtre de Thomas Scott."—Adopté après une courte discussion.

OTTAWA, 31 mars, 8 hrs. p.m.

Lorsque les ordres du jour furent appelés cette après-midi, le Procureur Général Clarke est comparu à la barre de la Chambre. Beaucoup d'excitation prédominait ; les galeries étaient encombrées.

Un certain nombre de questions furent posées à Clarke, entre autres si un acte d'accusation avait été trouvé fondé contre Riel ; si un warrant avait été émané pour son arrestation, et si la signature qui se trouvait au rôle de la Chambre était celle de Riel, et toutes ces questions reçurent une réponse affirmative. Clarke produisit le warrant qui fut lu. Il fut objecté à ce que des questions fussent posées au témoin relativement au contenu des actes d'accusations. La Chambre s'y opposa.

McKenzie Bowell est occupé à interroger Clarke. Son objet est de prouver que Riel est un fugitif de la justice. Ce point-là prouvé, Bowell proposera qu'il soit expulsé de la Chambre. L'excitation est immense. L'examen se continue. Il a été soulevé une question d'ordre sur le droit d'un membre d'interroger Clarke sur des faits ayant trait aux troubles de Manitoba. Le point d'ordre n'a pas encore été décidé.

Ouimet, de Laval, qui conduit la transquestion de Clarke, en faveur de Riel, a proposé l'ajournement de l'examen jusqu'à demain après-midi à trois heures. La motion est adoptée.

Bowell qui conduit l'interrogatoire contre Riel, a proposé que l'homme de police McEveiy, qui a actuellement un warrant des autorités d'Ottawa pour l'arrestation de Riel soit assigné à comparaître à la barre demain. Adopté.

Bowell propose encore que Louis Riel soit présent à sa place dans la Chambre demain lorsqu'elle s'ouvrira.

Bowell a terminé l'examen du Procureur Général Clarke. La dernière question soumise a été si Louis Riel, contre qui le warrant a été émané est le même Riel dont le nom paraît sur le rôle. Ouimet et Riel conduisent actuellement la transquestion de Clarke, mais ils n'ont rien obtenu en faveur de Riel.

Sur motion de l'Hon. M. McKenzie, la Chambre s'ajourne à six heures jusqu'à demain après-midi à trois heures.

OTTAWA, 1 avril.

La Chambre vient de s'ouvrir. Bowell a fait une erreur hier dans le nom de l'homme de police muni d'un warrant pour arrêter Riel. Le *detective* Hamilton est le nom de l'homme de police. Bowell a corrigé l'erreur en proposant une autre motion pour substituer le nom de Hamilton. La motion est adoptée.

Smith de Selkirk a proposé une adresse demandant copie de la proclamation du 6 décembre 1869, relativement aux difficultés du Nord Ouest en 1869-70. Il proposa aussi un Comité de neuf pour s'enquérir des causes des difficultés qui ont eu lieu dans le Nord Ouest en 1869-70.

Schultz s'oppose à la motion de Smith parcequ'elle ne donne pas le pouvoir de prendre les témoignages sous serment et qu'un comité de la Chambre ne pourra siéger que pendant la session. Il dit qu'il a donné avis qu'il proposerait une Commission Royale pour examiner l'affaire. Il dit : Aussitôt que nous avons découvert, Bowell et moi que Riel était ici, nous avons pris la détermination de le faire expulser de la Chambre. Lorsqu'un membre est à son siège, une simple motion suffit, mais l'absence de Riel compliquait l'affaire, et il devint alors nécessaire de montrer cause, puis de demander sa présence, et ensuite de proposer qu'il soit expulsé. En assignant Clarke, nous avons montré que Riel était un fugitif de la justice ; en assignant l'homme de police, nous avons montré qu'il est encore fugitif, et en le sommant lui-même de prendre son siège, nous avons pris le moyen de proposer son expulsion.

La motion de M. Smith a été adoptée. Le comité est composé des membres suivants : MM. Cameron (de Cardwell), Bowell, Abbott, Blake, Moss, Geoffrion Masson, Jones (d'Halifax), Smith (de Selkirk).

La motion d'expulsion de Riel sera proposée par Schultz et Bowell mercredi prochain.

Les témoins Clarke, Hamilton et un autre ont comparu à la barre de la Chambre à 5.15 p. m et ont reçu ordre de comparaître de nouveaux mercredi prochain, le 8 avril, à trois heures.

Riel a aussi été requis de comparaître.

La chambre est ajournée jusqu'à mardi, le 7 courant, à 7 heures p. m.

LA QUESTION DE RIEL.

On verra par les dépêches télégraphiques publiées dans une autre colonne que cette importante question semble avoir occupé la Chambre des Communes pendant les trois jours de session de cette semaine.

Lundi, Riel était à Ottawa. Il s'est rendu au Parlement, a prêté le serment d'allégeance, et a inscrit son nom au rôle des membres de la Chambre des Communes.

A l'ouverture de la Chambre, l'Orateur donna lecture d'une pétition contre l'élection de M. Riel. La dépêche ne dit pas de qui était la pétition. Etait-elle de M. Joseph Hamelin ? Dans tous les cas, elle était irrégulière et a été mise de côté.

Après quelques discours sur l'adresse, M. Masson, de Terrebonne, a fait l'éloge de M. Riel ; il a parlé de l'amnistie, et a soumis des documents se rapportant a cette importante question.

L'Hon. M. Dorion a répondu que le gouvernement n'avait aucune preuve de la promesse d'amnistie, et que les documents soumis n'étant que des copies, ne prouvaient rien.

Mardi, M. Clarke fut examiné à la barre par M. Bowell. Son témoignage tendit à prouver qu'un acte d'accusation contre Riel a été trouvé fondé par les grands jurés, qu'un warrant a été émané pour son arrestation, et que la signature au rôle des membres est celle de Riel. M. Clarke produisit le warrant. Il fut transquestionné par M. Ouimet, jeune avocat de Montréal, et membre pour le comté de Laval. L'examen est ajourné à mercredi.

M. Bowell, propose que Riel soit à son siège le lendemain à l'ouverture de la Chambre, et que l'homme de police muni d'un warrant pour son arrestation soit aussi présent.

Mercredi, M. Smith, de Selkirk, propose la formation d'un comité de neuf membres pour s'enquérir de la cause des troubles de 1869-70. La motion est adoptée malgré l'opposition que lui fait le Dr. Schultz.

M. Clarke comparait et son examen est ajourné à mercredi prochain. C'est là la substance des dépêches reçues d'Ottawa cette semaine. L'excitation a été immense dans la capitale.

D'après ce que nous voyons, il faut bien dire que la question n'a pas avancé considérablement vers une solution favorable. Cependant, nous sommes loin de désespérer. La Chambre s'en est saisie et paraît devoir s'en occuper sérieusement. C'est beaucoup. Mieux vaut une attitude positive et déterminée qu'une temporisation indéfinie. Sans doute, si la décision immédiate était contre nous, l'effet serait peu rassurant ; mais nous osons dire qu'il ne serait pas final. Les Metis Français demandent justice ; leurs justes réclamations sont appuyées par la Province de Québec ; l'opinion publique deviendrait de plus en plus forte ; et on n'étouffe pas ainsi la voix de toute une nationalité.

Mais il est inutile de s'alarmer d'avance. La motion de M. Smith nous semble un pas dans la bonne voie. Et nous devons espérer que les fanatiques d'Ontario et de Manitoba qui ne respirent que la haine et hurlent la vengeance n'auront pas le triomphe final. Quand la Confédération Canadienne se trouvera à la merci absolue d'une coterie ou d'un parti cherchant à dominer au moyen du fanatisme plutôt que suivant les principes de justice, ses jours de succès et d'harmonie entre les éléments divers qui la composent ne pourront être longs. Mais, encore une fois, nous n'en sommes point, Dieu merci ! arrivés là.

Quant au débat soulevé par la question de l'amnistie, nous devons dire que les remarques de l'Hon. M. Dorion, telles que nous les a transmises le télégraphe, sont de nature à nous étonner beaucoup. Nous attendions autre chose du chef ministériel bas canadien.

Departs precipites.

Hier, Sa Grâce Mgr Taché et le Revd. M. Ritchot ont respectivement reçu d'Ottawa une dépêche leur enjoignant, de la part du comité nommé mercredi pour s'enquérir des causes des troubles de 1869-70, de se rendre à la capitale pour comparaître devant le comité jeudi, le 16 courant. La dépêche est signée par l'Hon Donald A Smith, président du comité. Sa Grâce ainsi que M le curé de St. Norbert doivent partir par la diligence de demain matin. Monseigneur doit être accompagné de son secrétaire, M. Forget Despatis.

Nous apprenons que les Honorables MM. Bannatyne, Dr Bown et M. Hargrave ont reçu des dépêches analogues.

Qu'ils sont admirables.

Mardi matin, un télégramme d'Ottawa annonçait que M. Louis Riel s'était rendu au Parlement, avait prêté serment d'allégeance et avait inscrit son nom au rôle des membres de la Chambre des Communes. En un instant, la nouvelle fit le tour de Winnipeg. Grand émoi dans un certain camp. Plusieurs crurent à un canard. D'autres affirmèrent que la chose était vraie. Enfin, on finit par être convaincu. Quelques-uns se donnèrent beaucoup de tourment pour créer de l'excitation. Leur tapage cependant fut reçu avec assez d'indifférence par la plupart des citoyens. Il fallait protester. Le protêt, on le sait, est la grande ressource de ceux qui ne peuvent faire mieux. Vers deux ou trois heures de l'après-midi, on placarda dans les rues une proclamation de M. Cornish, Maire de Winnipeg, invitant les citoyens à se rendre à une assemblée qui devait être tenue à 5 heures, en face du magasin de M. Bentley, pour prendre en considération cet état de chose extraordinaire. A l'heure dite, l'assemblée eut lieu. Un certain nombre de personnes s'y rendirent, les uns par enthousiasme, la plupart par pure curiosité, comme il arrive toujours dans de semblables occasions.

Il y eut des discours par MM. Alex. McMicken, Duncan Sinclair, Miller, Cornish, Sutherland, Wright, Davis, Dr. O'DONNELL et Luxton.

Tous s'indignèrent de ce que les autorités d'Ottawa ne pendent pas Riel au lieu de le laisser entrer au Parlement.

Où était tu donc John Bruce, que tu ne t'es pas trouvé là pour dire ton mot ? L'assemblée était digne de toi, et tu étais digne de l'assemblée. Il est probable que le pauvre Bruce en fera une maladie.

Après les paroles, on passa des résolutions pour protester contre l'entrée de Riel en Parlement. Puis chacun retourna à son gîte.

Nous apprenons que les résolutions ont été dans la soirée transmises à Ottawa par télégraphe. Quel va être l'effet ? Immense sans doute. Winnipeg a parlé :

Que la Puissance s'arrête et écoute !

Les Parisiens ont coutume de dire que Paris c'est la France. Mais malgré la présomption démesurée des Winnipegiens.......... "Si parva licet componere magnis" nul n'a l'idée de prétendre que Winnipeg c'est Manitoba. Les vues de Winnipeg ne sont nullement celles des paroisses françaises de la Province. Et les paroisses anglaises elles-mêmes sont loin d'être à l'unisson avec Winnipeg sur ces questions là. Les honnêtes colons des divers établissements désirent la paix et la tranquillité, et ne sont guère disposés à seconder les mesures violentes des turbulents de Winnipeg. Et dans Winnipeg même, un nombre considérable de citoyens, électeurs et francs-tenanciers sont tout à fait opposés à ces démonstrations fanatiques. Qu'on juge après cela de l'importance d'une assemblée comme celle de mardi soir.

Le Savantasse.

Bechard commence à se démasquer. Outre les correspondances qu'il fabrique pour John Bruce et Hamelin, il écrit aussi pour son propre compte. Nous nous attendions à le voir se ruer de nouveau dans la presse sous le sonore pseudonyme de "Cosmosophe." Mais non, il signe en espagnol, et se déclare versé dans plusieurs langues mortes et vivantes : ce qui le justifie d'employer à satiété le langage infecte des halles et des égoûts pour nous chanter pouilles. Il attaque de la même manière le vénéré curé de St Norbert. Ce monsieur ayant paraît-il, parlé d'un méchant individu dont il fallait se défier : Bechard a trouvé tout naturellement que ce *méchant individu*, ne pouvait être autre que lui-même, et il s'est mis à ramasser tout ce que sa connaissance des langues mortes et vivantes a pu lui fournir de grossières et sales invectives pour les jeter à la tête de M. le curé de St. Norbert. Nous n'entreprendrons pas de relever les injures qui lui sont adressées. Il est trop connu pour avoir besoin d'être défendu contre les misérables attaques d'un Auguste Bechard ou d'un John Bruce. Nos amis les anglais qui ont le courage de lire ces fameuses correspondances doivent être édifiés des aménités de style qui y sont étalées.

Nomination.

M. Donald A. Smith, en se présentant pour la Chambre des Communes, a dû résigner son siège pour Winnipeg et St. John à la Législature Locale. Le bref pour l'élection d'un nouveau membre a été émané la semaine dernière, et la nomination a eu lieu lundi de cette semaine.

Cinq candidats ont été mis en nomination :

M. Alexander McMicken, banquier, proposé par M. Sinclair, secondé par M. Cooper.

M. Robert A. Davis, ancien hôtellier, proposé par M Villiers, secondé par M. Lusted.

M Gilbert McMicken, Assistant Receveur Général, proposé par M. Thibaudeau, secondé par M. Roberts.

M. Archibald Wright, sellier, proposé par M. Strang, secondé par M. McIlroy.

M. J. E. Cornish, avocat et maire de Winnipeg, proposé par M. Burling, secondé par M. Northgraves.

Les trois dernières candidatures ne sont pas sérieuses.

MM. Alex. McMicken et Davis doivent rester seuls sur les rangs.

Après les discours des proposeurs et secondeurs, les cinq candidats prirent la parole. Ils exprimèrent des opinions différentes sur certains points. Mais il est une question sur laquelle tous s'accordèrent et parlèrent dans le même sens, c'est la question d'opposition au gouvernement actuel. Chacun des orateurs déclara qu'il fallait à tous prix combattre cette machine incohérente appelée gouvernement.

La votation aura lieu mardi prochain.

COMMUNICATION.

Winnipeg, 3 Avril, 1874.

M. le Rédacteur,

Nous vous prions d'être assez bon d'insérer dans les colonnes de votre journal les procédés de l'assemblée que nous avons tenue hier soir.

Notre but en convoquant cette assemblée était simplement de faire comprendre que nous désavouons complètement toute solidarité dans les actes supposés faits au nom de la population française par la mee-

rable nullité appelée Dupont, et que nous ne voulons nullement voir nos noms accouplés au sien dans aucun procédé dont il pourra être le promoteur.

Jeudi soir à 8 heures une assemblée de citoyens Français s'est réunie chez M. Girardin, Manitoba House, pour répondre à une affiche signée Leon Dupont, par laquelle il a convoqué la population française à se réunir devant le restaurant français pour deliberer sur un acte politique

Sur la proposition de M. Félix, secondé par M. Houde, M. Girardin à été nommé président.

Sur la proposition de M. LeBer secondé par M. Gauvreau, M. Houde a été nommé vice-président.

Sur la proposition de M. Charigot, secondé par M. Felix, M. Mariagy a été nommé secrétaire.

M. le president ayant expliqué le but de l'assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées.

1o. Léon Dupont ayant fait imprimer et afficher, sans qu'il n'en ait jamais été question parmi nous, un avis annonçant qu'une assemblée de Français aurait lieu devant le restaurant français, mercredi, 1er avril à 5 heures du soir, pour protester contre l'entrée en parlement de celui qu'il appelle le meurtrier de feu Thomas Scott.

Tous les français présents protestent énergiquement contre l'initiative d'une pareille démonstration.

Il a été en outre resolu que Dupont, par tous les actes qu'il a commis depuis qu'il est à Winnipeg, a considérablement entaché la nationalité française; qu'il continue journellement à mettre en évidence d'une manière defavorable, les français laborieux et paisibles qui viennent dans ce pays pour y gagner leur vie en travaillant, et qui ne desirent nullement se mêler aux affaires politiques.

Tous à l'unanimité désavouent les actes et la conduite de Dupont.

Il a été enfin résolu qu'une délégation composée de MM. Felix, Charigot, Gauvreau et Mariagy iraient chez Dupont pour lui donner connaissance des résolutions qui ont été adoptées.

AUGUSTE GIRARDIN,
Président.

A. MARIAGY,
Secrétaire.

Mercredi après-midi, un placard imitant celui du maire Cornish, et signé "Leon Dupont" fut repandu dans la ville. Maître Dupont convoquait les citoyens français de Winnipeg à une assemblée qui devait se tenir devant la porte du restaurant français, à 5 heures, pour protester contre l'entrée en Parlement de M. Riel. Sans parler de son passé peu enviable, ce Dupont est l'individu qui s'est si notoirement distingué l'automne dernier par son acharnement à poursuivre et traquer M. Riel, avec les autres affidés de la police. Il a cru qu'il pouvait convoquer une assemblée comme l'avait fait M. le maire Cornish.

Son but était de flatter les orangistes. Mais il paraît que ceux-ci n'ont pas trouvé la flatterie de leur goût. Ils ont vû là une singerie burlesque de leur assemblée de la veille, et n'étaient guère disposés à laisser le compère Dupont faire de semblables farces à leurs dépens. Plusieurs d'entre eux étaient decidés à faire un mauvais parti à Dupont. Il paraît qu'un certain nombre d'individus devaient le promener par la ville à cheval sur une perche. Comme Dupont n'a pas de goût pour l'équitation, il prit des mesures pour empêcher son assemblée d'avoir lieu. Ainsi finit cette affaire comico bouffonne.

Informations.

—Il y aura lundi prochain, le 6 courant, à 7 hrs. p.m., une reunion des membres de la Société de Colonisation, au lieu ordinaire des séances.

—Les juges chargés de déterminer les contestations d'élection dans la Province de Québec ont declaré que d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, ils n'étaient pas autorisés à siéger comme juge de la Cour d'élection.

—L'Hon. R. W. Scott, Ministre, a été nommé Sénateur.

NOUVELLES LOCALES.

—Les importations du printemps commencent à s'accumuler à Moorhead. Les premiers bateaux devront être sérieusement chargés.

—La brochure de Mgr Taché sur l'amnistie sera probablement publiée à Montréal la semaine prochaine.

Sympathique demonstration.

Une assemblée en faveur d'une amnistie pour les troubles de 1869-70 a eu lieu au Village de St. Jean Baptiste, pres Montreal, vendredi le 20 courant.

Une quinzaine des citoyens les plus respectables signérent et présentère une requisition à M. J. O. Villeneuve, Maire de la localité, le priant de convoquer une assemblée aux fins de passer des resolutions pour demander à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine d'accorder l'amnistie aux membres du cidevant Gouvernement Provisoire d'Assiniboia.

La requisition était signée par les messieurs suivants.

Louis Beaubien, Ecr., M. P. P., J. V. Poitevin, Ecr., M. D., Ls Dumouchel, Ecr., M. P., F. L-f. de Bellefeuille, Ecr., J. S. Thompson, Ecr., A. P. Vilbon, Ecr., M. D. Achille Leblanc, Ecr., Leandre Fauteux, Ecr., Joseph Pariseau, Ecr. Pierre Cerat, Ecr., Adolphe Normandin, Ecr., Joseph Rodier, Ecr., et C. A. Vilbon, Ecr., avocat.

L'Assemblée eut lieu à 3 heures p. m.

Le maire Villeneuve fut appelé à presider; M. Vilbon agit comme secrétaire.

Des discours éloquents en faveur de l'amnistie furent prononcés par M. Louis Beaubien, M. P. P., pour le comté; M. Alphonse Desjardins, M. P. pour le même comté, l'Hon. M. Chauveau, ex-President du Senat, M. Taillon, avocat de Montreal, M. Dann, avocat, et redacteur de l'*Opinion Publique*.

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de reproduire les discours tels que publiés par les journaux de Montreal.

M. Vilbon lut la resolution suivante qui fut adoptée avec un enthousiasme difficile à decrire:

Proposé par MM. F. X. A. Coutu, Joseph Pariseau, James Pearson, fils, Cyrille Gervais, Joseph Pariseau, Edouard Girard; secondé par MM. Dr. Alfred Vilbon, L. A. Dumouchel, F. P. Caron, Olivier Vallières, Roch Valières, Jeremie Poirier, Elzear Leconte:

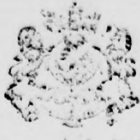
Résolu: Que cette assemblée sympathise avec les efforts que fait la population de la Province de Manitoba, pour obtenir l'exercise complet des franchises constitutionnelles et des libertés politiques aux quelles ont droit tous les sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria, et elle est d'opinion que le seul moyen de ramener la paix et la sécurité publique dans la province de Manitoba, et l'harmonie dans toute la confederation, c'est d'obtenir de Sa Très Gracieuse Majesté une amnistie générale pour toutes les personnes impliqués dans les troubles du Nord Ouest.

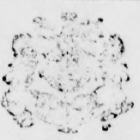
En consequences, cette assemblée, composée des électeurs du comté d'Hochelaga, en appelle à son député à la Chambre Federale, et le charge de faire tous ces efforts et d'adopter tous les démarches qu'il croira propres à obtenir cette amnistie.

M. Desjardins se lève en ce moment, pour reitérer la promesse de faire tout en son pouvoir pour éclairer le gouvernement sur les convictions de la population bas canadienne touchant l'amnistie.

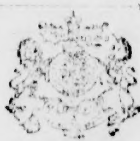
Le dernier orateur a été M. De Bellefeuille qui félicita la population du Village St. Jean Baptiste, pour la sympathie qu'elle avait témoignée a l'exard des metis, en se mettant à la tête du mouvement qui bientôt se repandra dans toute la province de Quebec.

Après que M. Beaubien eût fait adopter des remerciments au président et au secrétaire, l'assemblée se dispersa à 10½ heures.











IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC. ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'imprimerie nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court delai.

Winnipeg, 16 Avril, 1872

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

La meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est moderé, l'expedition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR.
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste,

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir prealablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le present requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, }
11 Mars 1873. }

L'HOTEL

DU

PACIFIQUE CANADIEN

doit être bientôt preparé et arrangé pour l'hiver comme une place

d'Amusement Public.

Outre la Salle Principale, dont les dimensions sont de 60 par 31, il y aura une

Salle a Diner

ET UNE

CHAMBRE DE TOILETTE,

AVEC UNE

CUISINE ADJACENTE;

le tout est admirablement adapté pour

BALS, ASSEMBLEES,

DINERS, THEATRES,

Etc., Etc., Etc.

Les personnes qui désireraient louer les prémisses pour les fins ci-dessus voudront bien s'adresser a

ROBERT TAIT.
ST. JAMES

Fort Garry, 8 novembre, 1873. 1m

Hotel Canadien.

LE SOUSSIGNÉ vient d'ouvrir, dans la maison ci-devant tenue par M. Beaupre (*Selkirk House*), un hôtel de première classe, où le public trouvera tout le confort et les commodités que peut procurer la ville de Winnipeg. Ses chambres sont spacieuses, propres et bien aerees.

Les tables sont toujours chargees des meilleures comestibles qu'offre le marche de la ville.

Les liqueurs sont du meilleur crû et à des prix raisonnables.

DEVISE:

URBANITÉ ET HONNÊTETÉ.

H. HOUDE.

Winnipeg, 20 décembre, 1873. 3m

Des Soumissions

POUR LES PROVISIONS SUIVANTES

POUR LA

Force de Police Montee

qui doit être levée pour la Service au Nord-Ouest, seront reçues jusqu'à Midi

Le 14 Oct., 1873:

VIANDE,
FLEUR,
PAIN,
VEGETAUX,
EPICERIES,
BOIS DE CHAUFFAGE,
HUILE DE CHARBON,
FOIN,
PAILLE,
AVOINE,
SON.

La livraison devra se faire à Winnipeg ou au Fort de Pierre selon qu'il sera ordonné.

Les formes de Soumissions, et toutes telles informations requises seront obtenues sur application aux Soussignes entre 10 heures A.M. et 4 heures P.M. journellement aux Quartiers de District.

Toutes les Soumissions devront être adressees au Lieut.-Colonel O. Lorne Smith, C. M. G.

Par ordre,

S. BRUCE HARMAN, Capt.,
Officier d'Ordonnance au D. A. G.
Commandant les Forces de la Puissance à Manitoba.

Quartiers-Generaux, }
District Militaire No. 10 }
Fort Garry, 29 Septembre 1873 }

AVIS PUBLIC

Est par le présent donne à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situees dans la ZONE etablie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnée d'un ETAT assermente de la personne faisant telle demande, lequel etat devra contenir la description et la condition du LOT, et enoncer les particularites en vertu desquelles la Patente est reclamee, et devra être envoye sous enveloppe au soussigne.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres }
de la Puissance, }
Winnipeg, 10 Septembre 1873. }

M. A. CHARTRAND.

INFORME le public en general, qu'il a ouvert un magasin dans la bâtisse de M. Onis Monchamp, en face de M. R. Bentley, marchand de fer.

Son magasin consiste en Marchandises sèches, librairie et Bijouteries de toutes sortes.

—AUSSI—

un assortiment varie de chaussures, qu'il vendra meilleur marche que partout ailleurs.

M. A. Chartrand, sollicite un encouragement liberal.

De plus, une attention toute speciale sera prise pour toute commande que l'on voudra bien lui confier pour les fournitures d'institutions.

M. A. Chartrand à aussi achete la librairie du journal le "Metis."

Il invite le public à aller lui faire visite.

A. CHARTRAND,

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. j-n-o

Bills Prives.

LES personnes qui, dans les Provinces de Quebec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVES portant concession de privileges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les presentes notifiees que, par les Règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiees au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publies dans le district concerne. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyes au Bureau des Bills Prives de chacune des deux Chambres.

Toutes Petitions pour Bills Prives doivent être presentees durant les *trois premières semaines* de la Session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 20 decembre 1873. 2m

AUX FRETEURS.

LES personnes qui désirent faire venir du FRET de Moorehead voudront bien s'adresser IMMEDIATEMENT au bureau du Magasin d'Entrepot à Fort Garry.

J. H. McTAVISH.

Fort Garry, 21 novembre 1873

EGARÉ OU VOLÉ!

$10 DE RECOMPENSE.

A celui qui ramènera au soussigne un cheval disparu il y a pres de 3 mois, et designe comme suit:

Ayant de 6 à 7 ans, poil noir: ce cheval est tres-doux et de race canadienne. Poitrail mince, croupe et hanches larges, jambes de derrière droites et seches, boulet court et sabot plat. Il a une tache blanche à une des jambes, un peu au-dessus du boulet, et suit facilement tout etranger.

PAUL MORNEAU,
Boucher,
Winnipeg.

St. Boniface, 20 decembre, 1872. 3f

Aux Membr. de la Soc. Agr

DU

COMTÉ DE PROVENCHER

AVIS vous est par les presentes donné que Mardi le 13ème jour de janvier A.D. 1874, à midi, du dit jour, pres de l'Eglise de Saint Norbert, dans le dit Comte, il y aura une assemblee annuelle dans le but d'elire, pour la dite Societe, un President, deux Vice-President et sept Directeurs, un Secretaire et un Tresorier.

JOSEPH LEMAY, }
ALEXANDRE MORIN, }
ANDRE NAULT, } Directeurs
JEAN BTE. TOUROND, }
CHARLES NOLIN. }

Par ordre,

JOSEPH LEMAY,
President.

St. Norbert, 1er decembre, 1873. 4f

AVIS

AUX

Vendeurs de Pelleteries.

MONSIEUR A. DAOUST, vient d'ouvrir un magasin dans la maison de M. McDermott, porte voisine de M. Donaldson. Son magasin consiste en un assortiment de marchandises seches, tel que indiennes, 15 cts., etoffe à robe, 15 cts., etoffe du pays, $1 00, merinos, 50 cts., pantalons $2 50, veste, $1 50, chemises en laine, $1 50, chemise en coton, 75 cts., chausson en laine, 50 cts., chausson de coton, 25 cts., couvertes $6 00, chapeau, $1 00, ceintures flechees, $1 00 à $3 00, capeau $3 00 à $8 00, corderois 75 cts., la verge, draps $1 25 la verge.

—AUSSI—

un assortiment de chaussures, tel que bottes en veau à couture pour $6 00, bottes en tarre, $4 50, bottines $2 00. De plus de magnifiques fusils pour le prix reduit de $20 00, et une grande quantite d'autres effets qui ont ete achetes, dans une banqueroute à Montreal, à dix chelins dans le louis, qui seront vendus à six pour cent de profit.

M. A. Daoust prendra toutes sortes de pelleteries en echange, il achetera aussi les souliers du pays et payera le plus haut prix en marchandises ou en argent, au bon vouloir du vendeur.

M. A. Daoust, achetera les robes de buffalo comme l'annee derniere, et payera le plus haut prix.

N'oubliez pas d'aller visiter la maison Daoust, avant d'aller ailleurs, c'est là ou vous acheterez à meilleur marché.

A. DAOUST,
Grande rue, Winnipeg, Manitoba.

St. Boniface, 31 Janvier, 1874. -n-o

Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE

ATTENDU qu'il resulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentes de la part de Deputes-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le present requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera desormais accepte ou paye à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages, }
Terres de la Puissance, }
Winnipeg, 1 Mai, 1873 }